



Communauté de Communes  
**Aire Cantilienne**

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 février 2015**

L'an deux mille quatorze, le 26 du mois de février à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par lettre en date du 19 février, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Chantilly, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, pour la session **ordinaire**.

**Étai(en)t présent(s)** : Michel DAGNIAUX, Eric AGUETTANT, Roger POTIN-VESPERAS (Commune d'Apremont) ; Amédée BUSSIERE, Nicolas TAVERNIER, Bertrand GUILLELMET (Commune d'Avilly-Saint-Léonard) ; Eric WOERTH, Caroline KERANDEL, Claude VAN LIERDE, (Commune de Chantilly) ; François DESHAYES, Perrine VIRGITTI, Yves DULMET, Sophie DESCAMPS (Commune de Coye-la-Forêt) ; Patrice MARCHAND, Marie-Françoise TREVISSOI, Jeanou MOREAU (Commune de Gouvieux) ; Daniel DRAY, Philippe ESPERCIEUX, (Commune de La Chapelle-en-Serval) ; Nicole LADURELLE, Michel MADELEINE, Martine MAHAUT, Sébastien COQUEREAU (Commune de Lamorlaye) ; Christian LAMBLIN, Danièle DAISER, François ROUET (Commune de Mortefontaine) ; Laures LIMOGES (Commune d'Orry-la-Ville) ; Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Pierre LEMAISTRE (Commune de Plailly) ; André GILLOT, Corry NEAU, Marcel SARAMITO (Commune de Vineuil Saint Firmin).

**Avai(en)t donné pouvoir** : Laetitia KOCH (Commune de Chantilly) à Claude VAN LIERDE (Commune de Chantilly) ; Didier BRICHE (Commune de Gouvieux) à Jeanou MOREAU (Commune de Gouvieux) ; Didier GARNIER (Commune de Lamorlaye) à Eric WOERTH (Commune de Chantilly) ; Marie-Claire GIBERGUES (Commune de La Chapelle-en-Serval) à Daniel DRAY GARNIER (Commune de La Chapelle-en-Serval) ; Jean-Michel BUISSON (Commune d'Orry-la-Ville) à Christian LAMBLIN (Commune de Mortefontaine).

**Étai(en)t excusé(s)** : Yves CARINI (Commune de Chantilly), Henri HERRY, Xavier VAN GEIT (Commune d'Orry-la-Ville).

**Secrétaire de séance** : Sébastien COQUEREAU.

**Au cours de sa séance, le Conseil communautaire a :**

**Approuvé** les avenants de prolongation des marchés du service environnement cités dans le tableau ci-après, et **autorisé** le Président à signer lesdits avenants.

<b><i>Nom du marché</i></b>	<b><i>Titulaire</i></b>
Fourniture et distribution de bacs de collecte et de colonnes d'apport volontaire.	Marché attribué à Plastic Omnium Systèmes Urbains
Collecte en porte à porte et transport des déchets ménagers, du sélectif, des déchets verts et des encombrants.	Marché attribué à Véolia Propreté.
Collecte des colonnes d'apport volontaire du verre et transport des gisements. Marché attribué à Paté S.A.S. (aujourd'hui Mineris S.A.S.).	Marché attribué à Paté S.A.S. (aujourd'hui Mineris S.A.S.).
Collecte des colonnes d'apport volontaire (OMr et CS).	Marché attribué à Véolia Propreté.
Traitement par enfouissement des encombrants et des déchets de cantonnage. Marché attribué à Véolia Propreté (lot1 - traitement des apports directs des Services Techniques + traitement des encombrants ménagers), et Sita (lot 2 - traitement des inertes).	Marché attribué à Véolia Propreté (lot1 - traitement des apports directs des Services Techniques + traitement des encombrants ménagers), et Sita (lot 2 - traitement des inertes).
Lavage des colonnes d'apport volontaire du verre.	Marché attribué à TS Com.
Mise en place (Gestion) de la redevance spéciale ou incitative.	Marché attribué à Véolia Propreté.
Prestations de mise en forme et d'édition de la facturation liée à la redevance incitative sur le territoire de la CC de l'Aire Cantilienne.	Marché attribué à Véolia Propreté.

**Pris acte** de la procédure de passation d'un marché de services pour la gestion et l'exploitation de la piscine AQUALIS sur la période du 11 mai au 31 décembre 2015,

**Pris acte** de l'attribution d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de la piscine AQUALIS, confiée à la société ESPELIA.

**Autorisé** le Président, ou son Représentant, à signer la convention de mission entre la SAO et la CCAC dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de crèches à proximité des gares.

**Pris acte** du choix du prestataire pour les travaux de fourniture et d'installation d'un système « réseau MESH » sur les 33 caméras initiales du réseau de vidéo protection de l'Aire Cantilienne et la mise en place d'un contrat de maintenance du système de vidéo-protection concernant les 53 caméras de l'Aire Cantilienne.

**Fixé** par voie conventionnelle, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de l'urbanisme, les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès des communes de l'Aire Cantilienne, l'utilisation de ce service ne donnant pas lieu à une compensation financière ; et **autorisé** le Président, ou son Représentant, à signer lesdites conventions avec les communes et toutes pièces relatives au dispositif énoncé ci-dessus.

**Supprimé** un poste de Catégorie C sur le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, **créé** un poste de catégorie A sur le grade d'attaché et **entériné** la mise à jour du tableau des effectifs de la CCAC.

**Approuvé** les modalités de la convention de la mise à disposition d'un poste de responsable de l'urbanisme, à 50 %, entre la Ville de Chantilly et la CCAC et **autorisé** le Président, ou son Représentant, à signer ladite convention de mise à disposition avec la Ville de Chantilly.

**Pris acte** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2015.

La séance est levée à 22 heures.



Vu pour être affiché le 27 février 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 27 février 2015.

**Le Président,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Woerth', written over a faint rectangular stamp.

**Eric WOERTH**